

Atteintes à la laïcité : un chiffrage délicat

Mattea Battaglia, Journaliste au Monde

Après la polémique sur le port de signes religieux ostentatoires dans les établissements scolaires, le ministère attend une remontée sur le nombre de cas.

Il y a ceux qui interrogent la « *pression du chiffre* ». D'autres, l'« *importance* » qui leur est donnée, leur « *sens* », et, plus récemment, leur « *absence* ». En matière d'atteintes à la laïcité, les enseignants s'étaient habitués, sous le premier quinquennat Macron, à la publication régulière d'un bilan statistique donnant à lire, trimestre après trimestre, ce qui remontait du terrain concernant les atteintes à la laïcité – contestations d'enseignement, prises à partie de professeurs, port de signes religieux en contradiction avec la loi de 2004... Une façon de ne plus « *mettre la poussière sous le tapis* », pour reprendre l'expression chère à l'ex-ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer.

Depuis les élections, et même un peu en amont de la campagne présidentielle, l'institution fait silence : il a fallu la publication par RTL, le 14 juin, du contenu d'une note du service central du renseignement territorial faisant état d'une « *nette recrudescence* », au premier trimestre 2022, des entorses déclarées à la laïcité, estimées à 144 (contre 97, un trimestre plus tôt), pour que la communauté éducative dispose d'une donnée précise. Et voit les projecteurs se braquer sur elle, notamment dans les territoires cités dans ce document de douze pages : le Gard, Bordeaux, la Creuse, le Val-d'Oise...

Là, sont « *remontés* » jusqu'au ministère de l'intérieur des cas de jeunes filles refusant d'ôter leur voile ou d'élèves, filles ou garçons, portant des tenues comme des jilbab ou abayas pour les premières, des djellabas ou qamis pour les seconds. Ces 144 incidents déclarés ne sont pas tous liés au port du voile ou de certains vêtements, mais une bonne partie l'est : l'annexe du document évoque une quarantaine de situations jugées les plus problématiques, dont la moitié recoupe cette thématique.

« Je veux de la clarté sur tous les chiffres »

Depuis plusieurs jours, le sujet s'était imposé dans le débat public, après qu'un article de *L'Opinion*, du 2 juin, a dénoncé une « *épidémie* » de « *tenues islamiques* ». L'expression a fait réagir Emmanuel Macron, interpellé lors d'un déplacement à Marseille, le même jour. « *Comme sur toute matière, quand il y a des épidémies, il faut qu'il y ait des symptômes, et on mesure, a déclaré le chef de l'Etat. (...) Il ne doit y avoir aucun tabou, aucun interdit et non plus aucun fantasme. Donc, moi, je veux de la vérité, de la clarté sur tous les chiffres.* »

Un engagement réitéré par le [nouveau ministre de l'éducation, Pap Ndiaye](#), à la sortie du conseil des ministres le 14 juin. « *Nous sommes en train de collecter et de faire remonter un certain nombre d'informations pour avoir une vision bien synthétique de cette situation et pouvoir la caractériser calmement* », a-t-il défendu, lors de sa première conférence de presse officielle. Un baptême du feu pour un ministre resté, jusqu'alors, très discret, accueilli à sa nomination comme l'« *anti-Blanquer* », et attaqué par l'extrême droite pour des écrits jugés « *racialistes* ».

A ce stade, la discrétion reste de mise Rue de Grenelle. Il y a quelques jours encore, le cabinet Ndiaye ne disposait pas de « *conseiller laïcité* », un poste occupé, sous le précédent

quinquennat, par le très actif Richard Senghor auprès du ministre Blanquer. Il a désormais un titulaire en la personne de Luc Pham. Ce haut fonctionnaire était déjà aux côtés de Pap Ndiaye, le 23 mai, lors d'un premier déplacement au collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) ; celui où enseignait Samuel Paty.

Du binôme à peine formé, on espère une première communication rapidement, « *peut-être d'ici la fin juin* », glisse-t-on au ministère. Le dernier bilan des atteintes à la laïcité émanant des services de l'éducation nationale faisait état, en décembre 2021... de 614 cas, toutes catégories confondues, *répertoriés entre septembre et mi-novembre*, durant le premier trimestre de l'année scolaire. Dont 14 % – soit 85 incidents – au motif du port de signes religieux ou de tenues. Un chiffre à relativiser, au regard des presque 6 millions d'élèves recensés dans les collèges et les lycées. Mais à la hausse, concède-t-on sur le terrain.

« Ce n'est même plus un tabou »

Au-delà de la bataille de chiffres, la communauté éducative rapporte des cas « *épars* », « *isolés* ». Et portés, presque toujours, par un « *certain contexte* », soulignent les acteurs impliqués sous couvert d'anonymat. C'est le cas, dans deux lycées de Grenoble, et dans le sillage du débat sur le burkini dans les piscines municipales, de jeunes filles qui se sont présentées en abaya aux portes de leur établissement, après l'envoi aux familles d'un courriel sur les tenues non adaptées. « *Tout était calme jusque-là*, assure un proviseur ; *elles ont profité de ce qu'elles ont entendu dans les médias pour questionner les limites, celle de la loi, et possiblement chercher le conflit... Mais c'est notre rôle que de leur répondre, calmement et fermement.* »

« L'assassinat de Samuel Paty est dans toutes les têtes. L'école est à l'image de la société, de moins en moins apaisée... », rapporte un fonctionnaire

Ce sont aussi, dans les Hauts-de-France, deux garçons qui se sont présentés en qamis, un vendredi du ramadan. « *Ils étaient dans la provocation, ils ont eu leur heure de gloire* », rapporte un personnel. Ce sont encore des lycéennes qui ôtent le voile à l'entrée de leur établissement, pour le remettre « *à certains moments* », dans la cour, dans une salle quand le professeur n'y est pas, durant une sortie scolaire... « *Cette façon de tester et de retester l'école de la République me semble de plus en plus fréquente dans certains lieux* », estime un fonctionnaire. Fréquentes, aussi, les crispations que cela génère entre enseignants : « *Certains mettent le holà, d'autres ne le font pas*, rapporte cette même source. *La possibilité d'ouvrir le débat est devenue insupportable à certains. L'assassinat de Samuel Paty est dans toutes les têtes. L'école est à l'image de la société, de moins en moins apaisée...* »

Au point de « *transiger* » sur les signalements ? C'est ce que regrette un professeur qui raconte voir, tous les jours ou presque, un groupe de jeunes filles passer la porte du lycée où il enseigne et ne rabattre le voile de leur abaya qu'une fois dans les toilettes. « *Elles rejouent la scène. Ce n'est même plus un tabou* », dit-il. Et pas non plus l'objet d'un signalement.

Défis entre jeunes

A Paris, les services du rectorat font état d'une « *hausse significative des saisines* » à ce sujet, et ce, depuis « *quelques semaines* ». La note du renseignement territorial contextualise les cas répertoriés, en faisant le lien avec le mois du ramadan mais aussi avec la campagne présidentielle. D'autres « *causes* » sont citées, comme l'influence des réseaux

sociaux alimentant des défis entre jeunes, la méconnaissance de la loi de 1905, l'influence du multiculturalisme à l'anglo-saxonne...

Ce n'est pas la première fois que ces tenues, qui « *brouillent les pistes du cultuel et du culturel* », comme disent les enseignants, défraient la chronique. Il y a eu, en dix ans, des « *affaires* » médiatisées dans les académies franciliennes, à Marseille, dans les Ardennes... « *Certains voient dans cette résurgence une affirmation de l'adolescence, mais il s'agit bien d'un signal politique*, avance Delphine Girard, enseignante et cofondatrice du collectif Vigilance collèges-lycées. *En vingt ans de carrière, je n'ai jamais croisé d'ado suffisamment politisé pour savoir qu'une abaya est une provocation suffisamment dérangeante pour tancer la loi de 2004, mais pas assez pour tomber, d'office, sous le coup de cette loi. Il y a, derrière ces élèves, des associations, des adultes qui les utilisent comme des vecteurs de contestation.* »

Phénomène « pas massif »

La loi de 2004, qui interdit le port de signes et tenues par lesquels les élèves manifestent « *ostensiblement* » une appartenance religieuse, est rédigée « *de manière à s'appliquer à toutes les religions et à répondre à l'éventuelle apparition de nouveaux signes* », rappelle Alain Seksig, membre du Conseil des sages de la laïcité. Cette instance a rédigé, en 2018, un vade-mecum sur ces questions, sorte de boîte à outils à l'usage des personnels en première ligne. Le document, déjà plusieurs fois enrichi, pourrait bientôt mentionner explicitement abayas et qamis. « *Pour l'heure, le phénomène, nettement perceptible par endroits, n'est pas massif*, affirme l'expert. *Devrions-nous attendre qu'il le devienne pour rappeler le cadre et éclairer l'action des chefs d'établissement ?* »

Car c'est à eux, in fine, que revient la responsabilité de trouver une issue. « *Je demande à la jeune fille si elle accepte d'accessoiriser sa tenue, je vérifie qu'elle accepte d'en changer*, témoigne une principale de collègue. *Eviter les situations bloquées, c'est ma priorité.* » « *Je fais un signalement quand ça se répète, quand je sens que l'élève s'isole... Pas quand on arrive à un modus vivendi* », rapporte un autre.

« *On ne peut s'en sortir sans un dialogue et une démarche collective* », défendent les référents laïcité dont la responsabilité est de venir « *en soutien* » des équipes impliquées. « *Des élèves qui sont dans l'opposition, oui, ça existe, et oui on s'en empare*, tempère l'un d'eux. *Mais je n'ai pas accepté cette mission pour faire du chiffre.* »

Une « *juste* » mesure est pourtant nécessaire, plaide le Comité national d'action laïque, qui réunit l'UNSA-Education, la Ligue de l'enseignement et la fédération de parents FCPE. « *Ça implique que les atteintes à la laïcité, qui concernent toutes les religions, soient aussi comptabilisées dans les établissements privés* », défend son porte-parole Rémy-Charles Sirvent.

Dans les rangs des proviseurs du SNPDEN-UNSA, on compte enrichir les remontées en lançant, à l'automne, des « *observatoires* » à l'échelon local, sur le sujet. Le ministre de l'éducation, Pap Ndiaye, a abordé jeudi la question avec la communauté des recteurs.

*